SAINTE FOY SAINT SULPICE PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 21 JUIN 2024 A 20 H 30

<u>Nombre de membres en exercice</u>: 15 <u>Nombre de membres présents</u>: 10 <u>Nombre de membre excusé</u>: 5 <u>Nombre de membre absent</u>: 0

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un juin, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Sainte Foy Saint Sulpice, dûment convoqués, se sont réunis, en session ordinaire, salle du conseil municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Mickaël MIOMANDRE, Maire

<u>PRESENTS</u>: Messieurs MIOMANDRE M. - PONVIANNE G. - DUINAT J. - PALLUAT DE BESSET D. - REBOUX A.- RICO S. - THIVOLET D. - VERCHERAND P. - VIAL F. — MOREL P.

<u>ABSENTS EXCUSES</u>: Mrs COUTURIER A. (a donné procuration à M. PONVIANNE Gilles) — DE OLIVEIRA F. — JURINE T. (a donné procuration à M. THIVOLET Dominique) — Mmes TRICAUD — (a donné procuration à Mme MOREL Paulette) — BARROUX V. (a donné procuration à M. MIOMANDRE Mickaël)

ABSENT:

SECRETAIRE DE SEANCE : M. PALLUAT DE BESSET Didier

Conformément à l'article L2121-15 Du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Monsieur Didier PALLUAT DE BESSET Didier **est désigné secrétaire de séance.**

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Nomination d'un secrétaire de séance ;
- Approbation du dernier procès-verbal de la séance du 26 avril 2024;
- Déclassement d'une partie de l'Impasse de la Pra ;
- Mutation Foncière suite au déplacement d'une partie de l'Impasse de la Pra;
- > Rectification du tracé d'un chemin communal à Riou;
- Débats sur les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD);
- Organisation des Elections Législatives des 30 juin et 7 juillet 2024
- Divers:
 - Organisation des élections législatives
 - o Ecole
 - Station d'épuration
 - Eglise
 - MARPA du Prieuré
 - o DECI
 - o Défibrillateurs
 - Ordures Ménagères

Procès-verbal de séance Mairie de STE FOY ST SULPICE Monsieur Gilles PONVIANNE, 1^{er} adjoint, présente au Conseil Municipal le plan de division définitif des parcelles autour de la Chapelle Saint-Sulpice et explique qu'il convient :

- D'acter le déclassement des parties du domaine public cédées à Monsieur et Madame René CLAIR d'une superficie respective de 383.00 m² et 313.00 m²
- D'approuver le nouveau tracé de l'Impasse de la Pra

Après discussion, le Conseil Municipal approuve le déclassement d'une partir de l'Impasse de la Pra.

> VOTE			
En exercice	15	POUR	14
Présents	10	CONTRE	0
Procurations	4	ABSTENTION	0
Pris part au vote	14	TOTAL	14

2 – Mutation foncière suite au déplacement d'une partie de l'Impasse de la Pra – délibération n° DEL2024-06-25

Monsieur Gilles PONVIANNE, 1^{er} adjoint, expose au Conseil Municipal que suite au déclassement d'une partie de l'Impasse de la Pra, il convient maintenant d'acter les mutations foncières qui ont eu lieu entre la Commune et Monsieur et Madame René CLAIR, dans le cadre du projet de la Chapelle Saint-Sulpice.

Approuvée à l'unanimité sans question ni remarque.

➢ VOTE			
En exercice	15	POUR	14
Présents	10	CONTRE	0
Procurations	4	ABSTENTION	0
Pris part au vote	14	TOTAL	14

3 – Rectification du tracé d'un chemin communal à Riou – *Délibération* N°DFI 2024-06-26

Monsieur Gilles PONVIANNE présente au Conseil le dossier établi en vue de la rectification du tracé d'un chemin communal - route des Etangs à Riou - sur les parcelles de M. CHARLIN Sébastien et Mme BARDON Virginie. Cette rectification implique l'aliénation d'un chemin rural, attenant aux parcelles A48, A56, A57 et A58, propriétés de M. CHARLIN Sébastien et Mme BARDON Virginie.

Un chemin rural, appartenant au domaine privé de la commune, peut être aliéné lorsque sa désaffectation à l'usage du public est constatée. Cette procédure est soumise à enquête publique.

Procès-verbal de séance

Monsieur le Maire présente au Conseil le déroulement d'une enquête publique dans le cadre de l'aliénation d'un chemin rural

Après discussion, le Conseil Municipal approuve la mise à l'enquête publique le projet d'aliénation d'un chemin rural à Riou.

> VOTE		_	
En exercice	15	POUR	14
Présents	10	CONTRE	0
Procurations	4	ABSTENTION	0
Pris part au vote	14	TOTAL	14

4 - Débats sur les grandes orientations du PADD

M. PONVIANNE rappelle que l'agglomération Loire Forez a engagé l'élaboration d'un Plan local d'Urbanisme Intercommunal à 87 communes par délibération du 13 décembre 2022.

M. PONVIANNE souligne également que conformément à l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du PADD du PLUi à 87 communes dans les Conseils Municipaux et en Conseil Communautaire. Ce débat est un débat sans vote.

Après visionnage de la présentation numérique, M. PONVIANNE donne la parole aux élus.

Le Conseil Municipal souligne qu'aucune référence sur le devenir des terrains constructibles n'est faite dans le PADD et qu'il est important de se laisser une marge pour l'avenir de la commune. Cela soulève la question du devenir des écoles s'il n'y a plus de terrains constructibles dans les villages. Les projets de crèche et/ou maison de retraite, restauration, hébergements touristiques sur la commune ne doivent pas être perdus de vue.

Le Conseil Municipal attire également l'attention sur le devenir des bâtiments agricoles si les changements de destination ne sont pas accordés.

Les élus référents PLUi de la commune soulignent qu'ils ont participé aux réunions et aux ateliers organisés par Loire Forez Agglomération mais qu'aucune validation n'a été donnée. Les réunions de secteur ont montré que la commune de Sainte-Foy-Saint-Sulpice est à l'extrémité du territoire, qu'elle n'est desservie par aucun moyen de transport en commun en direction de Montbrison et du territoire de Loire Forez Agglomération pour se rendre les services publics tels que lycées, piscine, supermarchés, etc. Le bassin des fidésiens se situe surtout sur Feurs.

Le Conseil Municipal souligne également que la commune se trouve sur le secteur Nord-Est, secteur rural, dont les besoins sont différents des grandes villes.

Après ces échanges, le conseil Municipal prend acte de la tenue, au sein de l'Assemblée Municipale, du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du futur PLUi à 87 communes.

Organisation des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024

Ecole:

Madame Magali TRICAUD, adjointe aux Ecoles, présente au Conseil les effectifs prévus pour la rentrée scolaire 2024/2025, à savoir :

- Petite Section/Moyenne Section: 30 élèves

CE2 / CM2 : 19 élèvesEffectif RPI : 91 élèves

Il n'y a pas de changement au niveau des enseignants. Un aménagement est nécessaire au niveau des couchettes. Une réunion de la commission RPI est à prévoir.

> Station d'épuration :

Les travaux touchant à leur fin, l'inauguration de la station est prévue le vendredi 13 septembre à 17h, avec les habitants et les élèves de l'école. Une communication sera faite via affichage et Illiwap. Loire Forez Agglomération devrait faire une intervention à l'école ce sujet.

> Eglise:

Une entreprise a réalisé un devis pour le sablage du clocher. Il s'élève à 7 763.00 € HT. Une subvention pourra être demandée.

> MARPA du Prieuré de Pommiers :

Sur les 24 logements, 15 sont déjà loués et 3 dossiers sont en attente. La structure se porte bien.

> DECI – Défense Extérieure Contre l'Incendie :

Depuis 2019, L'entretien des bornes incendie incombe aux communes. Auparavant réalisé par le SDIS, l'entretien doit être fait tous les 4 ans, et un arrêté DECI doit être rédigé. Loire Forez Agglomération envisage la création d'un service commun « DECI ». Des entreprises telles que la SAUR ou DESAUTEL proposent aussi ces prestations. Un devis a été demandé à la SAUR.

Défibrillateurs :

Un entretien devrait être fait une fois par an (vérification de la batterie et des électrodes). Le nécessaire a été fait il y a quelques semaines.

> Ordures Ménagères :

Dans le cadre de la mise en place de la TEOMI, la distribution des nouveaux bacs pucés a commencé. A ce jour, le volume des OM a baissé de 6%.

6 - Dates à retenir

- Prochain Conseil Municipal: mercredi 11 septembre 2024 20h30
- > Inauguration de la Station d'épuration : vendredi 13 septembre 2024 à 17h00
- Repas des élus : samedi 12 octobre en fin de journée
- Visite du Sénat : mardi 17 décembre (trajet en TGV)

Le procès-verbal de la séance du 26 avril 2024 n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

>	VOTE	AND THE PROPERTY OF THE PARTY O		
En exercice		15	POUR	14
Présents		10	CONTRE	0
Procurations		4	ABSTENTION	0
Pris part au vote		14	TOTAL	14

Clôture de la séance à : 22 heures 45.

SIGNATURES

Mickaël MIOMANDRE,

Didier PALLUAT DE BESSET,

Maire et Président de séance :

Secrétaire de séance :

